

# DROITS ET OBLIGATIONS DU FONCTIONNAIRE

Stage organisé par le SE-UNSA de l'Aisne

*Mon métier*

*Ma carrière*

la protection juridique, le devoir de réserve,  
le droit syndical, les conditions de travail et  
les risques psychosociaux ...

*et moi...*

*Mobilité ?*

*Temps ?*

*Promo ?*

*...*

**Jeudi 6 avril 2017**  
**ESPÉ à LAON**

**Ce stage est ouvert à tous**, adhérents et non adhérents. La formation syndicale est un droit. **Chaque fonctionnaire stagiaire ou titulaire peut demander un congé pour suivre des actions de formation** syndicale dans la limite de **12 jours par an**. Les demandes de congé doivent être transmises au moins 30 jours avant le début du stage.



**La demande de congé doit parvenir à votre IEN avant le 6 mars 2017**

toutes les infos sur notre site  
(modèle de demande de congé, inscriptions auprès du SE-Unsa)

<http://sections.se-unsa.org/02>

ou en flashant le code

